ESPERANDERIE

LIVRET D'ACCUEIL

DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE





SRJ

SOMMAIRE

MOT DE BIENVENUE

L'ESPERANDERIE, PRÉSENTATION ET ENGAGEMENTS

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

NOS EQUIPES - ORGANIGRAMME DE FONCTIONNEMENT SRJ

MODALITÉS D'ADMISSION

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

RÉGLES D'ACCÈS AU DOSSIER DE LA PERSONNE ACCOMPAGNEE

PROJET PERSONNALISÉ D'ACCOMPAGNEMENT

IMPORTANCE DE LA FAMILLE - CONTACTS ET VISITES

PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

LE SRJ - UNITÉS DE VIE

NOS ACTIVITÉS ET LOISIRS

LA SCOLARITÉ

LES COMITÉS

LISTING DES COORDONNÉES

SITE INTERNET ET GALERIE PHOTOS

CONCLUSION

Le livret d'accueil est institué dans le cadre de la Loi du 02/01/2002 et relatif à l'article L311-4 du code de l'Action Sociale et des Familles. Il est établi en conformité à la circulaire n° 138 D.G.A.S. du 24 mars 2004.
Il est remis à la personne accueillie ou à son représentant légal lors de l'accueil.
Au livret d'accueil sont annexés la charte des droits et des libertés des personnes accueillies, ainsi que le règlement de fonctionnement.

Mot de bienvenue

Nous souhaitons mettre à votre disposition ce livret d'accueil qui vous servira de guide tout au long du séjour du jeune accueilli au sein de notre établissement.
Il vous permettra de mieux connaître le fonctionnement de notre structure, notre organisation ainsi que les droits et devoirs de votre protégé.
Notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration constante des services proposés. Notre personnel par son dévouement, sa compétence, sa formation continue se veut d'optimaliser un encadrement de qualité.
Aussi, en tant que parent vous êtes des partenaires incontournables de notre équipe pluridisciplinaire pour la mise en œuvre d'un projet personnalisé qui permettra à votre enfant de s'épanouir sur les plans personnels, de l'autonomie, de la vie relationnelle et affective, de la vie sociale, ... dans le respect de ses capacités et de sa personnalité.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et souhaitons la bienvenue à votre enfant.

Louis-Philippe Bourdon

Administrateur délégué des institutions.



L'espéranderie, présentation et situation

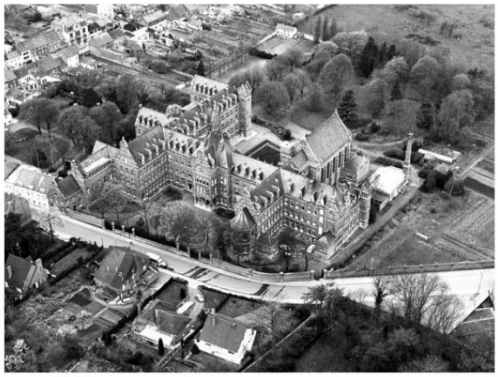

Créée en 1955, l'Espéranderie accueille en internat complet des résidents, des deux sexes, de quatre à vingt ans.
Il a pour vocation de favoriser l'épanouissement, l'autonomie, l'actualisation de toutes les potentialités en assurant l'intégration sociale.
Le projet d'établissement axe à garantir un accompagnement adapté à chaque résident par le biais d'un projet personnalisé d'accompagnement (P.P.A.).

L'établissement s'engage à :

- ✓ Mettre en place le Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.) du résident en équipe pluridisciplinaire et l'actualiser en continu en fonction de l'évolution du résident ;
- ✓ Assurer le plein épanouissement de la personne accueillie ;
- ✓ Assurer une surveillance médicale constante ;
- ✓ Prodiguer les soins et rééducations nécessaires ;
- ✓ Mettre en place une scolarité adaptée ;
- ✓ Fournir un accompagnement aux familles ;
- ✓ Organiser des activités visant au développement de la communication et des potentialités ;
- ✓ Favoriser l'autodétermination et l'inclusion du jeune ;

L'Espéranderie



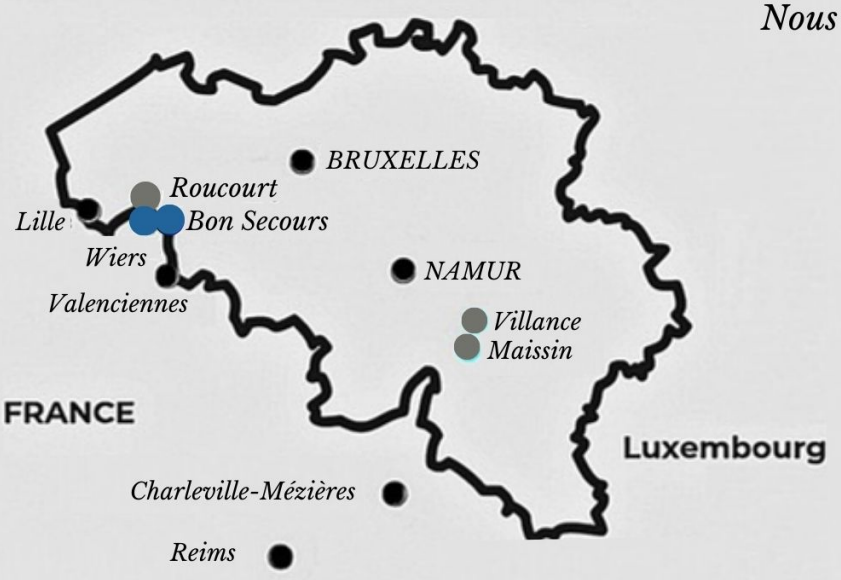

Nous sommes ici

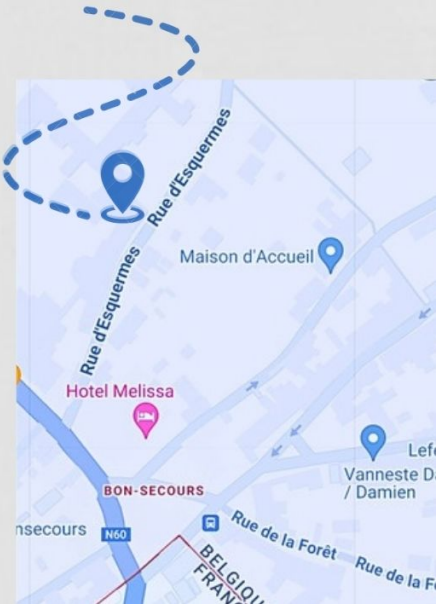

Nos équipes

Le corps professionnel œuvrant à l'Espéranderie est diversifié. Les qualifications éducatives ou paramédicales occupent une place majeure.
Afin d'assurer un accompagnement de qualité, la direction est soucieuse de la qualification du personnel.
Le travail en équipe pluridisciplinaire ainsi qu'un plan de formation permettent d'œuvrer aux objectifs fixés pour la prise en charge de nos résidents et pour parfaire continuellement nos pratiques professionnelles. Les professionnels présents sont les suivants :

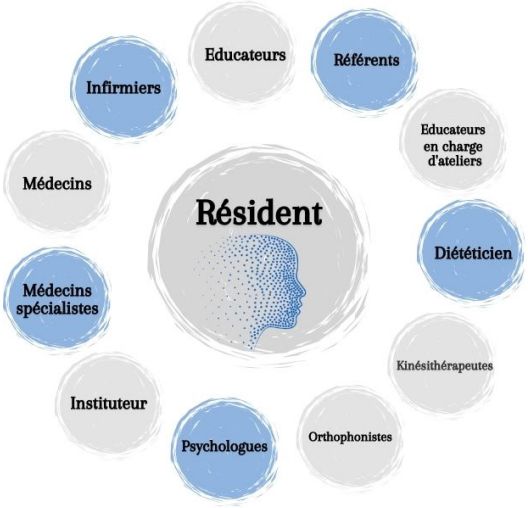

Par ailleurs, viennent se greffer à cette équipe différents services : un service administratif, un service de logistique, de restauration, d'entretien, de communication, d'animation, de couture,...

Organigramme de fonctionnement

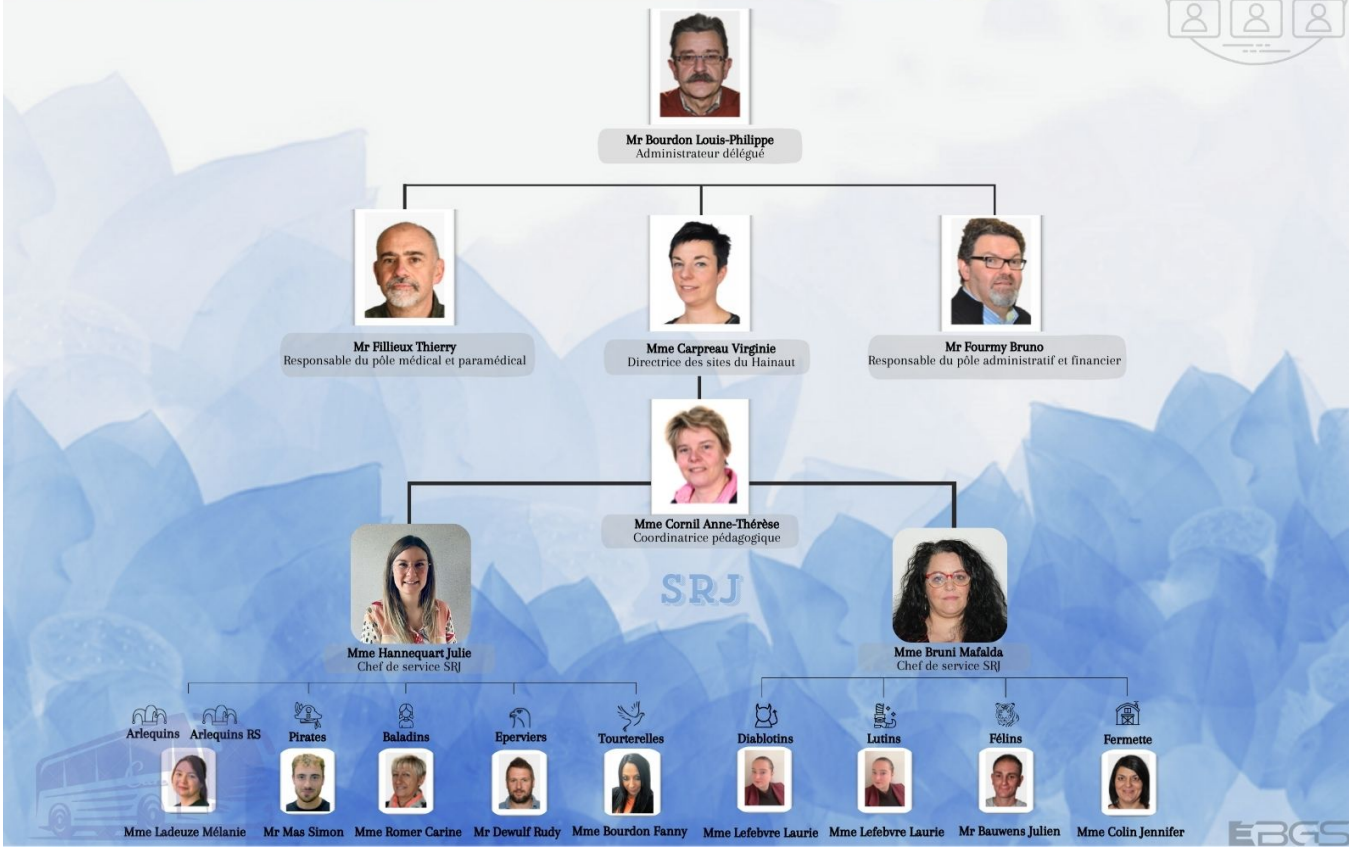

Modalités d'admission

Notre établissement accueille des résidents belges ou français.
Pour les résidents belges, une reconnaissance sous double conventionnement AVIQ est nécessaire.
Pour les résidents français, une notification MDPH, IME, ITEP ou un conventionnement individuel ASE est nécessaire pour valider l'admission.
L'admission, une fois prononcée, est subordonnée à la remise définitive de l'ensemble du dossier administratif et médical.

Les principales étapes de la procédure d'admission :

- Contact de l'établissement par la famille, une institution, ...
- Envoi d'un dossier de candidature.
- Après réception, examen du dossier du candidat par la direction, le responsable du pôle médical et paramédical et l'équipe pluridisciplinaire.
- Visite de pré-admission avec le candidat, sa famille ou son représentant légal.
- Envoi d'un courrier notifiant la décision de l'établissement.

Un accueil ne sera possible que dans la mesure où une place est disponible, où la prise en charge proposée correspond aux besoins du postulant et où la candidature correspond à l'agrément de l'établissement.
La date d'admission ne pourra être fixée qu'après réception d'un dossier complet, constitué d'un volet administratif et médical.

Vous recevrez à l'admission :

- La synthèse du projet d'établissement ;
- Le livret d'accueil ;
- Le règlement de fonctionnement de l'établissement ;
- La charte des droits et libertés du bénéficiaire ;
- Le projet d'unité.

Le jour de l'admission :

Vous serez accueilli par un membre de l'équipe pluridisciplinaire qui se chargera de finaliser le dossier d'admission. Vous serez ensuite accueilli par l'équipe éducative de l'unité éducative. Vous pourrez ainsi, échanger avec les accompagnants et découvrir plus amplement l'unité de vie. Le trousseau vestimentaire sera remis à l'équipe qui procédera à l'inventaire avant envoi des effets à la nomination.
Il vous sera loisible d'installer des effets personnels tels que cadres photos, livres, etc. dans la chambre de votre enfant.

Enfin, le projet d'unité vous sera remis par le responsable d'unité afin que vous puissiez ultérieurement découvrir la vie quotidienne au sein de l'unité, les spécificités, objectifs et missions.



EBGS

Règlement général de protection des données

Concernée par l'application des nouvelles mesures de traitement des données à caractère personnel, notre établissement a mis en place de nouvelles procédures depuis l'entrée en vigueur, le 27 avril 2016, du Règlement Général de Protection des Données (RGPD).
Ces procédures de traitement de données garantissent nos obligations en la matière.
Ainsi, chaque membre du personnel est formé et sensibilisé au sujet.

Règles d'accès au dossier du résident

La personne accompagnée par l'établissement a un droit d'accès à toute information ou document relatif à son accompagnement, sauf dispositions législatives contraires (loi du 2 janvier 2002).

La demande est adressée par écrit à la Direction qui a pour obligation de:

- s'assurer de l'identité du demandeur ;
- s'informer, le cas échéant, de la qualité de la personne désignée comme intermédiaire ;
- veiller à ce que la demande soit recevable conformément à la loi.

La Direction avertit le Chef de service concerné de toute demande d'accès au dossier.
La consultation du dossier peut intervenir sous deux formes différentes :

Consultation sur place :
L'accès au dossier se fera au cours d'un entretien qui sera réservé au résident, en présence du Chef de service ou la Direction et/ou d'un membre de l'équipe référent du résident. En effet, un accompagnement de l'accès au dossier est souhaitable de manière à replacer les écrits dans leur contexte, et de manière à écouter la personne (Guide DGAS).
Copies du dossier :
Après consultation sur place avec un accompagnement adapté, il est possible pour le résident d'obtenir une copie de tout ou partie du dossier à ses frais à compter de la 20ème page. (Arrêté du 8 septembre 2003-article 3).

Projet personnalisé d'accompagnement

Axée sur le développement et le bien-être de la personne, la prise en charge que propose l'Espéranderie est adaptée aux besoins singuliers de tous nos résidents, par le biais du Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A).



Le P.P.A est une démarche qui permet d'actualiser en continu le suivi du résident en fonction de son évolution, un document écrit qui sert de fil conducteur et de mémoire à l'accompagnement pluridisciplinaire du résident tout au long de son parcours.

Sur base d'une évaluation conjointe entre toutes les parties prenantes, il précise les différentes observations, les objectifs de travail, les moyens éducatifs mis en place pour les atteindre, le mode d'évaluation et les remédiations. Le P.P.A est co-construit au terme du trimestre qui suit l'admission et sera réevalué dès que nécessaire et tout le moins une fois par an en collaboration efficace et effective avec la famille de la personne accompagnée.

Place des familles

Maintenir le lien avec les familles est essentiel

Nous favorisons et encourageons sensiblement les relations avec les familles. L'accompagnement proposé aux résidents se réalise donc en étroite collaboration avec leurs parents ou leur représentant légal, afin d'assurer sa cohérence et sa continuité. La famille joue, en effet, un rôle primordial dans le développement de la personnalité, dans la socialisation, dans les apprentissages du résident, ...
Cette collaboration se manifeste principalement par leur participation au processus d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.).

Par ailleurs, les familles peuvent contacter les équipes à tout moment pour nouvelles et échanges avec l'équipe éducative, l'équipe pluridisciplinaire, l'éducateur référent et/ou membres de la hiérarchie. Elles peuvent prendre rendez-vous pour s'entretenir sur des thématiques particulières, pour des réunions de synthèse ou envisager les perspectives d'avenir. Des contacts réguliers par téléphone, mails, vidéo conférence, via zoom teams ou par courriers entre parents et résidents sont mis en place.

En outre, tout au long de l'année, dans le respect du nombre de jours, nous assurons un retour vers le domicile, à raison d'un week-end toutes les trois semaines selon un planning annuel envoyé aux familles. Un cahier de communication est instauré lors de ces retours, dans lequel professionnels et familles peuvent faire le lien et dialoguer.

En dehors de ces temps de retours, il est loisible aux familles de venir en visite. Des salles d'accueil ainsi que les jardins extérieurs sont à la disposition des familles. Les visites sont organisées de 9h à 11h et de 14h à 18h et seront annoncées au préalable au personnel.

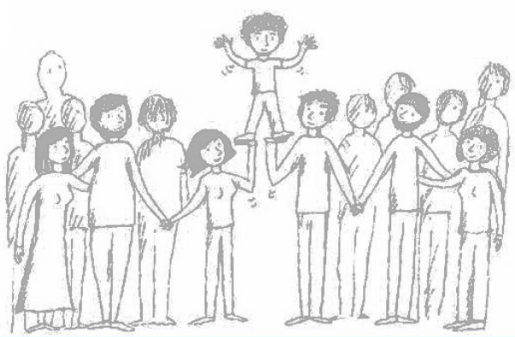

Promotion de la bientraitance

Les professionnels de l'établissement veillent quotidiennement au maintien de la bientraitance.
Cette notion de bientraitance est au cœur de nos préoccupations pour certifier le bien-être émotionnel, affectif et développemental de la personne accueillie.

La charte de bientraitance fait foi des valeurs que nous protégeons et des missions que nous menons pour offrir un accompagnement continuellement bienveillant et de qualité.

B **ientraiter**
c'est avant tout une intention positive, une culture qui vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance.

I **dentifier**
les besoins de la personne, surtout si elle ne les exprime pas, afin de lui apporter les meilleures réponses possibles et lui permettre ainsi d'être coauteur de son projet de vie.

E **couter**
avoir de l'empathie, adopter en toute circonstance une attitude professionnelle d'écoute et de discernement.

N **eutralité**
dans l'accompagnement des choix de l'usager, sans jugement de valeur, en respectant son rythme et en prenant en compte sa liberté de décision.

T **enir compte**
et favoriser les liens sociaux, familiaux, avec les moyens mis à disposition par notre établissement

R **especter**
la confidentialité, l'intimité de la personne, ses valeurs ainsi que ses convictions personnelles et religieuses.

A **nticiper**
la maltraitance en « signalant » systématiquement un évènement qui vous semble relever d'une situation de maltraitance.

I **ndividualiser**
le projet de vie du résident en sollicitant sa participation active.

T **raiter**
la douleur aigüe ou chronique, physique ou morale ; ce qui implique d'entendre et de reconnaître les angoisses et les souffrances du résident pour lui garantir une prise en charge médicale et soignante d'excellente qualité.

A **ccompagner**
la fin de vie en soutenant à la fois le résident et son entourage, en collaboration avec l'équipe éducative, médicale et le « comité fin de vie ».

N **oter**
le niveau de satisfaction du résident et de son entourage pour s'inscrire dans une dynamique d'amélioration continue des services proposés (soins, nourriture, activités...)

C **ommuniquer**
avoir une qualité d'échange et de compréhension, donner à l'usager et à ses proches une information accessible, loyale et individuelle.

E **valuer**
nos pratiques et nos attitudes (remise en question) évaluer régulièrement les besoins et attentes de la personne.

Le Service Résidentiel Jeunes

Le Service résidentiel jeunes (S.R.J) accueille des résidents mineurs agés de 4 à 20 ans. Ce service des plus dynamique compte dix unités de vie dont un site extérieur situé à Wiers, à quelques kilomètres. Chaque unité est confortablement aménagée, décorée avec soin et structurée en tenant compte des besoins des jeunes qui y sont accueillis.

Les unités de vie faisant partie du SRJ sont:

- Les Diablotins
- Les Lutins
- Les Baladins
- Les Arlequins
- Les Arlequins RS
- Les Eperviers
- Les Tourterelles
- Les Pirates
- Les Félins
- La Fermette





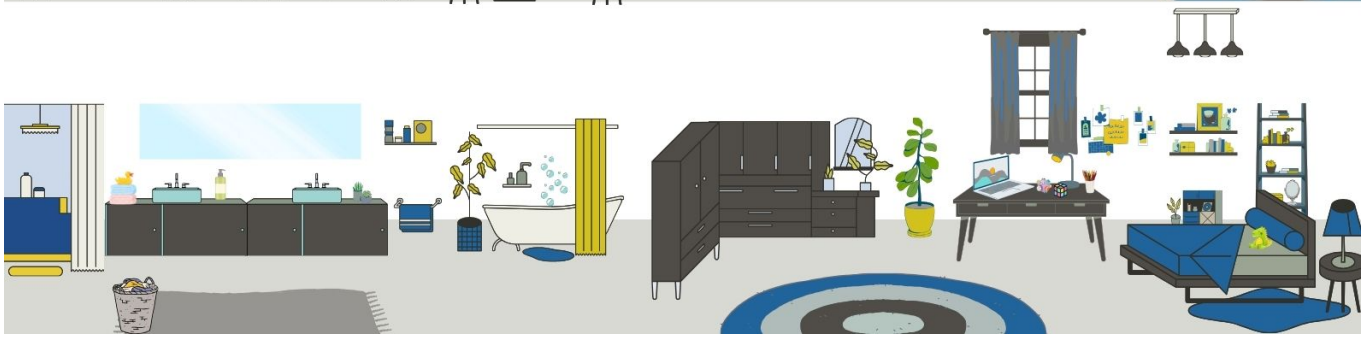

Le Service Résidentiel Jeunes

SRJ














Nos activités et loisirs

Outre les activités journalières organisées au sein des unités de vie, des ateliers sont programmés selon un planning établi.
Ces activités sont des compléments indispensables à la vie quotidienne. Au travers de programmes structurés, elles visent à développer l'autonomie et les divers apprentissages concourant à la valorisation des rôles sociaux et à l'épanouissement de soi.
Elles peuvent également se révéler déterminantes pour canaliser certains troubles des comportements.

Un panel non exhaustif et diversifié répondant à l'ensemble des demandes est proposé, ces activités sont à la fois collectives ou individuelles :

- **Activités physiques et sportives** (piscine, escalade, football, vélo, zumba, ...)
- **Activités artistiques** (musicothérapie, dessin, bricolage, peinture, danse, ...)
- **Activités de bien-être** (snoezelen, estime de soi, soins esthétiques, restaurant, ...)
- **Activités culturelles** (musée, exposition, ...)
- **Activités culinaires**
- **Activités pédagogiques** (médiation animale, hippothérapie, ...)
- **Activités ludiques** (cinéma, bowling, discothèque, concerts, shopping, parc d'attraction, plaines de jeux,...).
- **Activités d'apprentissage** (informatique, jeux d'éveil, jeux d'associations, ...)
- **Activités festives** (carnaval, spectacles ...)
- **Partenariats** visant à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap vers l'extérieur.
- **Séjours et camps** (camps nature, séjour à la mer ...)



La scolarité

La plupart des résidents hébergés au sein du Service Résidentiel Jeunes sont orientés dans plusieurs établissements scolaires spécialisés de la région.
L'enseignement qui y est dispensé répond à leurs besoins et veut faciliter leur adaptation aux exigences du milieu socio-professionnel.
L'entrée dans ce type d'enseignement est conditionnée par un passage dans un centre Psycho-Médico-Social (P.M.S.) qui, après évaluation du potentiel du jeune, déterminera par attestation le type d'enseignement qui correspond le mieux à ses possibilités.
Le jeune pourra, dès lors, intégrer l'école la mieux adaptée à ses besoins et capacités
La famille sera informée de l'évolution du jeune et sera conviée aux réunions scolaires.
Par le biais de cette intégration scolaire, on peut raisonnablement espérer une évolution positive quant aux aspects de socialisation et d'autonomie personnelle.



Mme **Virginie Fabrowski** est la responsable scolarité

Nos partenaires scolaires

Notre Atelier classe « **Le trait d'union** » :

Une institutrice spécialisée accueille des résidents pour participer à des séances pédagogiques personnalisées. Les résidents participants à cet atelier classe ne sont pas scolarisés en externe.

Les séances pédagogiques sont organisées sur des périodes de 30 et 60 minutes et peuvent être individuelles ou collectives en fonction des besoins des résidents.

Les séances se donnent du lundi au vendredi de 9h00 à 16h30.
Un semainier est réalisé.

Nos comités





Comité « conseil des usagers »

Le Comité « Conseil Des Usagers » est un ensemble de professionnels pluridisciplinaires échangeant autour de l'organisation et de la gestion des Conseils de Usagers.
Ce conseil permet aux usagers d'exprimer leurs avis et observations concernant l'institution et les services qui y sont proposés.
Les sujets de prédilection tournent autour des services offerts (repas, activités, ...) et de la convivialité, des améliorations à apporter au fonctionnement ou à l'organisation de l'institution, de l'environnement, de la mobilité, etc.



Comité « Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle »

La création d'un Comité « Vie relationnelle, affective et sexuelle » au sein de notre institution est primordiale pour répondre au mieux aux attentes de notre public mais aussi aux interrogations des parents et organes de tutelle.
Le Comité « Vie relationnelle, affective et sexuelle » a pour but de pouvoir créer des outils, mettre en place des formations, élaborer une charte mais aussi répondre à des questionnements.

Ses missions sont:
·Informer, prévenir et sensibiliser les résidents et les équipes éducatives.
·Répondre de manière adaptée aux besoins et attentes des résidents tout en les protégeant.
·Accompagner les résidents et les équipes éducatives face aux situations rencontrées en lien avec la vie relationnelle, affective et sexuelle.
·Réfléchir autour de situations problématiques.



Comité Ethique

Ce Comité d'éthique est une instance pluridisciplinaire, autonome et consultative qui se réunit à intervalle régulier et échange autour de réflexions relatives à notre accompagnement de manière neutre. Il s'agit d'un organe de decision et non décisonnel.

Le rôle du Comité d'éthique est de réfléchir aux questions qui portent sur le sens et les limites des pratiques de soins et d'accompagnement à partir de situations complexes pour lesquelles aucun consensus n'a été trouvé.
Il a pour mission de défendre les valeurs fondamentales (respect, écoute, empathie, épanouissement, ...), de répondre aux interrogations d'ordre pratique et éthique pouvant toucher le quotidien au sein de l'institut.

Nos comités

Comité « Sécurité Internet et réseaux sociaux »

Internet est un outil qui permet d'obtenir des informations sur une multitude de sujets, mais aussi de communiquer avec un très grand nombre de personnes malgré l'éloignement géographique. Les réseaux sociaux jouent aujourd'hui un rôle essentiel dans la vie de chacun d'entre nous, adultes comme enfants.
L'évolution d'internet, et plus particulièrement des réseaux sociaux, nous oblige à nous interroger et à développer des nouvelles règles au sein même de notre établissement.
Fort malheureusement, nos jeunes ont souvent du mal à distinguer le réel du virtuel. Dès lors, nos équipes sensibilisent quotidiennement nos résidents aux dangers propres des réseaux sociaux mais aussi d'internet en général. C'est pourquoi, un Comité « Sécurité Internet et Réseaux Sociaux » a été mis en place. Celui-ci a pour but de permettre aux usagers d'utiliser ce mode de communication et d'échange en maitrisant les éventuels risques encourus (arnaques, atteintes à la vie privée, addictions, ...).

Comité Restauration

Le comité restauration est composé de différents membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il a été créé afin de répondre à toutes les questions, essentielles pour le bien-être alimentaire des résidents. Il répond à notre démarche d'amélioration continue des établissements et nous permettra une évolution et une amélioration constante du service restauration.
Le comité de restauration se réunit tous les mois, afin de traiter des sujets concernant la prestation fournie aux résidents. Il a pour but d'étudier la qualité, la quantité, la variété des repas servis, les problèmes pratiques qui tournent autour de l'organisation et de la mise en place de la restauration.

Comité Activités

Le comité « Activités » permet de dynamiser et d'améliorer la mise en application des plannings d'activités de nos services. Ce comité est composé du responsable du pôle animation, de la coordinatrice pédagogique et d'un référent animation par service.
Il a pour but de formaliser des procédures qui permettront aux équipes éducatives d'agencer l'organisation de planning d'activités variés et adaptés à la population accueillie au sein de leurs unités.
Il active la participation de notre établissement à des évènements organisés par nos différents partenaires.
Il encourage notre coopération à des activités permettant l'inclusion de la personne porteuse de handicap.
Il réorganise les festivités importantes présentes en fonction des saisons, des thèmes abordés...

Nos comités

Comité “Accompagnement à la fin de vie et au deuil”

Le Comité « Accompagnement à la fin de vie et au deuil » a pour but de pouvoir faire évoluer certaines pratiques, certains tabous, créer des outils pédagogiques adaptés aux personnes déficientes, mettre en place des formations, élaborer des procédures, mais aussi répondre à des questionnements.
Il a donc un rôle d’information, d’accompagnement et d’encadrement.

Ses principales missions sont :

- D’informer, prévenir et sensibiliser les résidents, les familles, les équipes éducatives et paramédicales à cette notion d’accompagnement à la fin de vie.
- D’identifier les besoins et attentes des résidents et mettre en place des actions au regard de ces besoins.
- De préparer les résidents et les équipes éducatives à l’accompagnement à la fin de vie et au deuil en milieu institutionnel.
- De réfléchir autour de situations problématiques, cadre institutionnel, limites d’intervention et compétence de chacun.
- ...

Listing des coordonnées



L'Espéranderie	Rue d'Esquermes, n°5 - 7603 Bon Secours 0032 69/67.26.10 esperanderie@ebgs.eu
La Fermette	Rue Blanche, n°71- 7608 Wiers 0032 69/77.37.55 fermette@ebgs.eu
Service administratif	Rue Neuve, n°2-4 - 7601 Roucourt 0032 69/77.55.24 serviceadministratif@ebgs.eu
Administrateur délégué Mr Bourdon Louis-Philippe	lp.b@skynet.be
Direction Mme Carpreau Virginie	v.carpreau@ebgs.eu
Direction médicale Mr Fillieux Thierry	t.fillieux@ebgs.eu
Coordinatrice pédagogique Mme Cornil Anne-Thérèse	at.cornil@ebgs.eu
Chef de service SRJ Mme Hannequart Julie	j.hannequart@ebgs.eu
Chef de service SRJ Mme Bruni Mafalda	m.bruni@ebgs.eu
Responsable scolarité Mme Fabrowski Virginie	v.fabrowski@ebgs.eu
Service des retours en famille Mme Museur Laurence	l.museur@ebgs.eu
Responsable des Arlequins Mme Ladeuze Mélanie	m.ladeuze@ebgs.eu arlequins@ebgs.eu
Responsable des Pirates Mr Mas Simon	s.mas@ebgs.eu pirates@ebgs.eu
Responsable des Eperviers Mr Dewulf Rudy	r.dewulf@ebgs.eu eperviers@ebgs.eu
Responsable des Baladins Mme Romer Carine	c.romer@ebgs.eu baladins@ebgs.eu
Responsable des Tourterelles Mme Bourdon Fanny	f.bourdon@ebgs.eu tourterelles@ebgs.eu
Responsable des Diablotins - Lutins Mme Lefebvre Laurie	l.lefebvre@ebgs.eu diablotins@ebgs.eu lutins@ebgs.eu
Responsable des Félins Mr Bauwens Julien	j.bauwens@ebgs.eu felins@ebgs.eu
Responsable de la Fermette Mme Colin Jennifer	j.colin@ebgs.eu fermette@ebgs.eu



Notre service accueil, est ouvert, 7 jours sur 7, de 7h00 à 21h00 en semaine, de 7h30 à 12h et de 13h30 à 20h30 le week-end et jours fériés. Le service accueil orientera votre appel par téléphone : 0032 69 67 26 10. Vous pouvez nous adresser, un courriel : **info@ebgs.eu**

Site internet et galerie photos

Notre site

WWW.ESPERANDERIE.EU

Notre site internet est une très grande source d'informations relatives à la vie quotidienne de nos résidents.
Une importante galerie photos permet de visualiser une sélection de photos réalisées lors des activités organisées par nos unités. Elle est sécurisée et uniquement réservée aux familles des résidents.
Pour vous permettre de visualiser cette partie du site, vous devez disposer de codes d'accès.
Pour obtenir ces codes, nous vous invitons à envoyer un courriel au service communication : Cette adresse email est protégée contre les robots des spammeurs, vous devez activer Javascript pour la voir. communication@ebgs.eu

- À partir de l'adresse courriel que vous souhaitez utiliser.
- En indiquant le nom et prénom de votre enfant.
- En indiquant le mot de passe que vous souhaitez utiliser. A défaut, nous vous en communiquerons un.

Vous recevrez en retour vos codes d'accès et la procédure à suivre.

Notre page Facebook



Notre page Facebook se veut interactive. Elle permet aux familles et partenaires de suivre notre établissement au quotidien et permet une visualisation des activités et évènements auxquels nous participons.
Toutetois, nous respectons les opinions individuelles et attribuons une attention particulière en matière de droit à l'image. En effet, le droit à l'image est un droit impliquant que pour chaque image d'une personne mais aussi pour l'utilisation de cette image, le consentement de la personne apparaissant sur cette image et/ou de ses responsables légaux, soit requis. C'est pourquoi, un formulaire d'autorisation est remis aux responsables légaux afin qu'ils autorisent ou non la visualisation des photos de leur enfant via notre plateforme sociale.

Conclusion

L'accueil d'un nouveau résident constitue une étape fondammentale pour lui et une priorité pour nos équipes accompagnantes.

C'est pourquoi nous avons conçu ce livret d'accueil afin de faciliter son intégration et de permettre à sa famille d'être renseignée sur notre fonctionnement mais également sur nos valeurs et engagements.
Nous avons voulu ce livret d'accueil concret, précis, pratique et accessible à tous.

Vous l'aurez compris, l'équipe de professionnels se mobilise pour répondre aux besoins individuels de votre enfant et veille quotidiennement à favoriser son plein épanouissement affectif, émotionnel et développemental. Elle met tout en oeuvre pour offrir un accompagnement bienveillant afin d'assurer bien-être et confort dans le respect des choix et de la dignité de la personne accueillie.

L'équipe pluridisciplinaire est heureuse de pouvoir, à vos côtés, contribuer activement à la bonne évolution de votre enfant. Et pouvoir, ensemble, l'aider à estomper ses difficultés et ainsi développer ses potentialités.

Nous vous souhaitons un chaleureux séjour parmi nous...



Charte des droits et libertés

DROIT À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

DROIT À L'INFORMATION

PRINCIPE DU LIBRE CHOIX

DROIT À LA RENONCIATION

DROIT AU RESPECT
DES LIENS FAMILIAUX

DROIT À LA PROTECTION

DROIT À L'AUTONOMIE

PRINCIPE DE PRÉVENTION
ET DE SOUTIEN

DROIT À L'EXERCICE DES DROITS
CIVIQUES

DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE
ET DE SON INTIMITÉ























Octobre 2024

Charte

Des droits et libertés de la personne accueillie



Principe de non-discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.



Droit à une prise en charge ou à un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible à ses besoins, dans la continuité des interventions



Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.
La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.



Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :
1° La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;
2° Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
3° Le droit à la participation directe, ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne lui est garanti.
Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement.
Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression et de représentation qui figurent au code de la santé publique.
La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.



Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations dont elle bénéficie ou en demander le changement dans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.



Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les services assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.
Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée



Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes. Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité, y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté



Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation dont elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personne la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci, sont favorisées.
Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objets personnels et, lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus



Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge et d'accompagnement.
Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.
Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants



Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution, qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice



Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse, y compris la visite de représentants des différentes confessions, doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services



Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne est garanti.
Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé